DOCUMENTATION DIS-TRIBUÉE SUR PLACE POLITIQUE LIÉE À INTERNET

Assemblée des délégué-e-s PS Suisse Samedi 5.12.15, Saint-Gall

Propositions sur le papier de la politique liée à internet / A-1 à A-29



POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

POLITIQUE LIÉE À INTERNET

Les chances offertes par Internet doivent profiter à tous, sans privilèges : papier de position du PS sur la politique liée à Internet

Partie introductive

Le PS s'engage pour une société solidaire dans laquelle tous les êtres humains, n'importe où et n'importe quand, jouissent d'une égalité d'accès aux biens et services essentiels couvrant leurs besoins de tous les jours, indépendamment de leur âge, sexe, origine ou porte-monnaie. L'égalité des chances ainsi que le pouvoir de codécision et de participation sont des prérequis pour une vie placée sous le signe de l'autodétermination, une vie au cours de laquelle le sens des responsabilités en vue du bien commun joue lui aussi un rôle central. Ces principes sont – également et précisément – valables dans un monde de plus en plus numérisé.

Comme toute technologie, Internet recèle un potentiel gigantesque et comporte en même temps de grands risques sociaux. Par conséquent, la politique doit jouer un rôle directeur et donner une forme spécifique aux développements que l'on ne peut ni freiner ni contourner - pour le bien de tou-te-s. Le PS s'est donc fixé pour objectif de définir les grandes lignes d'une politique d'Internet, de façon à répondre à la question essentielle suivante : que préconise une politique liée à Internet fondée sur les valeurs fondamentales que sont la solidarité, l'égalité des chances, le pouvoir de participation, le pouvoir de codécision, le service public, la liberté et la protection des droits fondamentaux? Dans cette entreprise, les chances (offertes par Internet) doivent être placées au premier plan et l'évolution vers une société numérique solidaire et démocratique doit être « organisée » activement. Dans de nombreux domaines - p. ex. travail, formation ou économie - sont à l'ordre du jour des décisions de fond et de structure qui représentent une chance historique de réduire l'écart salarial, de faire avancer la démocratisation de l'économie et de promouvoir l'instauration d'une société écologiquement et socialement plus durable. Des risques tels que la surveillance et la censure, l'incitation à la haine dans les médias sociaux, l'usurpation d'identité, les cyberattaques et les autres formes de la cybercriminalité doivent être endigués. Dans le même temps, nous devons améliorer notre aptitude à vivre avec des risques et à limiter autant que possible les dommages qu'ils occasionnent.

La politique liée à Internet doit être mise en œuvre en étant tournée vers l'avenir et en ayant une force structurante. Par ailleurs, Internet doit déployer son potentiel libérateur et émancipateur. Cela doit permettre une transformation sociétale et un rééquilibrage dans les rapports de force qui ne servent que les intérêts d'une minorité. Compte tenu de la nature des objectifs précités, le PS considère la politique liée à Internet comme un thème global, qui concerne tous les aspects et domaines essentiels de l'existence. Dans le présent papier, le PS précise dans quels domaines Internet doit donner lieu à des aménagements – (et lesquels ?) – sur le plan politique.

1. Internet doit être ouvert à tou-te-s pour pouvoir servir au bien de tou-te-s

Analyse

Internet a sonné le début de la quatrième révolution industrielle, laquelle entraîne d'immenses bouleversements économiques, technologiques, politiques et sociétaux – positifs autant que négatifs. La numérisation et l'interconnexion modifient toujours plus en profondeur et toujours plus rapidement notre vie, notre monde du travail, notre économie, notre culture. Dans de nombreux domaines, les moyens de communication numériques sont devenus la base de la participation à la vie en société, de la création de valeur économique et de la participation à la politique. Sans Internet, la communication, la logistique, les soins de santé ou la mobilité – tels que nous les connaissons aujourd'hui – ne fonctionneraient pas. Actuellement, les conditions d'une égalité d'accès de tou-te-s ne sont toutefois pas remplies partout, ni en termes techniques ni en termes éducationnels. Dès lors pèse la menace de voir se produire l'effet inverse : accentuation plutôt que réduction des clivages sociaux. L'un des plus grands facteurs d'exclusion est l'âge.

Avec ses appareils et ses applications, Internet peut avoir des conséquences négatives sur la santé. En consommant beaucoup d'énergie et de ressources épuisables, Internet cause aussi des dommages environnementaux. En contrepartie, Internet rend inutiles des manœuvres et des processus gourmands en énergie, tels que les voyages en avion, optimise la logistique et raccourcit les trajets.

Vision

Internet est un lieu de la communication ouverte, libre, qui est censé permettre à chacun-e de participer à la vie civile, sociale, politique et économique. Internet contribue au renforcement de la démocratie, à l'intégration d'un nombre maximal de personnes et à la perméabilité (mobilité) sociale. Les êtres humains sont confortés et renforcés en premier lieu dans leur rôle de citoyennes et de citoyens et ne se voient plus seulement adresser la « parole » ou des messages en tant que consommatrices et consommateurs. Les principaux bénéficiaires des possibilités offertes par le réseau ne sont pas les fournisseurs de services de télécommunication ou les fournisseurs de terminaux, mais les particuliers. Internet leur fournit des informations, des connaissances, des possibilités de travail et de réalisation/conception ainsi que des contacts sociaux.

Principes du point de vue socialiste

Le PS conçoit Internet comme un service public et veille à ce qu'une fracture numérique de la société soit empêchée. Cela présuppose que nous sécurisions Internet en tant que service public au niveau politique. Un réseau Internet performant, avec les bandes passantes correspondantes – tant pour le téléchargement que pour le chargement de données –, fait partie des droits fondamentaux qu'un État démocratique doit garantir à ses citoyennes et citoyens (de même qu'aux entreprises), que celles-ci et ceux-ci vivent ou travaillent dans le Safiental ou en ville de Zurich. Le développement d'Internet doit se faire sous contrôle démocratique, ce qui permettrait, par exemple, de placer les droits des patient-e-s au centre des préoccupations dans le système de santé. La sécurité des données doit être garantie. Nous ne voulons pas des citoyen-ne-s transparent-e-s. Internet n'est pas non plus un espace en marge du droit. Et le racisme, l'homophobie, la

discrimination et le sexisme ont sur Internet tout aussi peu leur place que dans la vie qui se déroule « offline ».

Justement : pour les personnes souffrant d'un handicap et défavorisées sur le plan social et linguistique, on a aussi besoin d'offres multimédias (son et image) spécifiques qui leur garantissent des chances de participer à la société (numérique) de façon égalitaire. Internet ne peut remplir ces exigences que s'il est ouvert et libre pour/à tou-te-s en tout temps et partout. Ni l'État ni les entreprises ne doivent favoriser ou défavoriser certains services, sources ou protocoles. Seule la neutralité du réseau empêche un « Internet de deuxième classe » au détriment des utilisatrices/utilisateurs, qu'il s'agisse de particuliers (personnes privées) ou d'entreprises, notamment des PME. Fait également partie de l'Internet libre : le logiciel libre (le logiciel open source). En tant que bien public, celui-ci permet une utilisation, des copies, une diffusion et un développement à volonté. Ainsi, la dépendance à l'égard des grandes sociétés informatiques diminue.

Nous misons beaucoup sur Open Government pour renforcer le pouvoir de codécision et la transparence. Sont ici en jeu la participation politique, l'organisation de la démocratie ainsi que la possibilité de participer à des élections et à des votations. Nous soutenons l'introduction aussi rapide que possible de l'e-voting, à la condition que le système soit ouvert et transparent et soit sûr en ce qui concerne le secret du vote et la protection contre la manipulation. Un autre instrument important dans notre démocratie est Open Government Data (OGD). Cela signifie - à l'exclusion de données particulièrement sensibles - l'accessibilité et la libre utilisation fondamentales de données des administrations et autorités publiques, p. ex. en ce qui concerne le temps (météorologique), le trafic (circulation), la criminalité, l'environnement et l'énergie. Par-là, les citoyennes et les citoyens, les médias et les ONG se voient offrir une vision claire et transparente de l'activité du gouvernement et de l'administration et peuvent s'engager politiquement et pour la société en toute connaissance de cause. Nous accordons aussi une grande importance à Open Access pour des raisons de transparence et de développement de la société de la connaissance. Ainsi, la littérature scientifique est accessible gratuitement et publiquement. Les personnes intéressées peuvent lire les textes, les télécharger et mener des recherches dans ceux-ci sans buter sur des barrières financières ou techniques. On doit garantir aux auteur-e-s que leur travail sera reconnu et cité comme il se doit.

Exigences

- Internet doit continuer d'être développé en tant que service public légitimé démocratiquement. Le racisme, l'homophobie, la discrimination ou le sexisme sur Internet doivent être sanctionnés. Il faut procéder aux adaptations législatives nécessaires.
- La construction de réseaux à haut débit doit être poursuivie par le détenteur du mandat d'approvisionnement de base (mandat de service universel), éventuellement en collaboration avec les fournisseurs d'énergie. D'ici à huit ans, au moins 90% des ménages doivent être équipés de fibres optiques (FTTH (Fiber to the Home)) ou de technologies équivalentes. À plus long terme, c'est toute la population qui doit en profiter. La régulation assure la diversité de l'offre, car les fibres optiques peuvent être utilisées par tous les fournisseurs de services de télécommunication sans discrimination.

- Nous exigeons l'inscription légale de la neutralité du réseau, le traitement non discriminatoire de la circulation des données sur Internet du point de vue technique et commercial.
- Le logiciel Open Source doit être utilisé dans une mesure aussi large que possible dans le domaine public, par exemple pour les autorités et les écoles.
- Afin de profiter des chances offertes par le portail OGD (Open Government Data) et de minimiser les risques liés à la protection des données, à la sécurité de l'État, aux interprétations erronées, à la discrimination et à la qualité insuffisante des données, nous exigeons un ancrage du portail OGD (Open Government Data) dans la loi.
- Les nuisances grevant l'environnement liées à Internet doivent être réduites durant tout le cycle de vie des appareils et des applications. Les nouvelles technologies doivent être utilisées pour une consommation réduite des ressources.

A-1; PS Zurich (commission e-campaigning): reformulation exigence 2

« ou de technologies équivalentes » doit être biffé.

Motif:

La phrase suggère qu'il existe des technologies équivalentes, ce qui n'est pas le cas. Selon l'interprétation, les technologies alternatives (meilleur marché), p. ex. la FTTS (Fiber to the Street / Vectoring), sont représentées comme étant « équivalentes », ce qu'elles ne sont pas. Si la FTTS est utilisée à la place de la FTTH comme technologie large bande permanente, cela cimente le fossé numérique entre des villes bien fournies (couverture du réseau) et des régions périphériques mal couvertes.

Proposition du Comité directeur: rejeter

Motif: Avec le terme « équivalentes », nous exigeons explicitement que les offres soient vraiment équivalentes en termes de performance et de qualité. La formulation signale sciemment (aussi) une ouverture dans la perspective de possibles évolutions technologiques à venir.

A-2; PS Genève: nouvelle exigence

Nous demandons la création et la mise en œuvre d'un agenda numérique suisse à l'image de la France, de l'Allemagne et de l'Union européenne.

Motif

Les agendas numériques sont des « feuilles de route » comprenant des mesures que l'Etat peut et doit mettre en œuvre afin d'accompagner l'évolution de la société numérique. Ces mesures s'orientent sur les besoins et défis auxquels font face les privés, les entreprises ainsi que les entités étatiques face au numérique. Cela permet de développer, de hiérarchiser et de valoriser les différentes politiques publiques en lien avec le numérique. Une initiative citoyenne avait déjà été lancée avec le préposé adjoint, et la chancelière genevoise notamment. Ces dernières années, les dérives en matière de financement de projet

informatique au niveau fédéral (1 milliard de francs) encouragent à la mise en place d'une stratégie.

Proposition du Comité directeur: accepter

A-3; PS Zurich (commission e-campaigning): nouvelle exigence

Complément à propos de l'exigence suivante: « La Suisse collabore à l'échelle internationale, en particulier avec l'UE, en matière de politique liée à Internet, en vue de fixer des normes communes. »

Motif:

Internet ne se limite pas aux frontières géographiques, c'est un réseau global. La législation dépend de l'endroit où se trouvent les serveurs. La Suisse doit s'engager pour que l'on applique – dans l'espace international/européen – le droit européen pour les entreprises qui fournissent leurs prestations en Europe. De nombreuses entreprises évoluent ici dans une zone grise. Cela a été montré par la plainte couronnée de succès de Max Schrems, qui a torpillé l'accord « Safe Harbor ».

Proposition du Comité directeur : acceptation modifiée

La Suisse collabore à l'échelle internationale, en particulier avec l'UE, en matière de politique liée à Internet, pour fixer des normes communes <u>et définir une politique commune</u> dont l'objectif est notamment de renforcer le potentiel démocratique et solidaire d'Internet.

Motif: l'objectif fixé dans la requête, à savoir le dépassement des frontières, est partagé. Il doit toutefois encore être complété, car il n'est pas seulement question de normes: il s'agit aussi de promouvoir explicitement le potentiel émancipateur d'Internet.

A-4; PS 60+: nouvelle exigence

« Pour qu'Internet soit ouvert à tou-te-s, les obstacles financiers doivent eux aussi être éliminés. Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires et pour d'autres citoyen-ne-s à faible revenu, l'accès à Internet doit être gratuit. »

Motif

Actuellement, les conditions d'une égalité d'accès à Internet de tou-te-s ne sont toutefois remplies ni en termes techniques ni en termes éducationnels – et pas non plus en termes financiers. Dès lors pèse la menace de voir se produire l'effet inverse: accentuation plutôt que réduction des clivages sociaux. L'un des plus grands risques d'être exclu consiste à renoncer à une connexion pour des raisons financières. Même si les coûts de l'abo Flat baissent de plus en plus, il est pour de nombreuses personnes difficile de supporter ces coûts. Les bénéficiaires de prestations complémentaires ne paient (sur demande) pas de redevances de la SSR. Il devrait en aller de même pour les frais liés à Internet.

Proposition du Comité directeur : accepter

A-5; PS Vaud: nouvelle exigence

« Des mesures contre la spéculation sur les noms de domaine doivent être prises. En cas de délai de mise en vente trop longs, le nom de domaine doit retomber dans le domaine public. »

Proposition du Comité directeur: accepter

2. Internet et monde du travail

Analyse

Avec la numérisation apparaissent de nouvelles chaînes de production et chaînes de création de valeur qui modifient notre monde du travail du tout au tout. De nombreuses professions vont disparaître et de nombreux secteurs professionnels encore inconnus aujourd'hui vont apparaître. Après la mécanisation, l'électrification et l'automatisation, la quatrième révolution industrielle amène à son tour de grands changements. Les scientifiques partent de l'idée que 50% (approximativement) des places de travail existant aujourd'hui auront disparu dans vingt ans, non seulement dans le secteur de production des cols bleus (« blue-collar workers »), mais aussi dans le secteur des services des cols blancs (« white-collar workers »). Il est pour l'heure impossible de savoir combien de professions encore inconnues aujourd'hui vont faire leur apparition. Une autre question importante en suspens et qui devra encore faire l'objet d'intenses discussions sur le plan politique est celle des conséquences de la numérisation sur les horaires de travail ou la répartition du travail. Les entreprises qui ratent le coche sont évincées par les sociétés nouvellement créées. Dans les conditions actuelles, capitalistes, la numérisation favorise les grandes entreprises actives à l'échelle internationale et les monopoles planétaires. Dans le même temps, elle permet à des travailleurs indépendants novateurs de développer, de financer (crowdfunding) et de commercialiser de nouveaux produits et services personnalisés, cela par un échange intensif de production et de consommation, localement et mondialement. D'une façon générale, les modèles d'emploi se diversifient, les rapports de travail les plus divers se succèdent : emplois à temps partiel ou à temps plein, travail dans des communities « à l'intelligence en essaim », activité en tant que travailleur indépendant, dans une start-up, via des contrats de mandat aussi pour le compte d'entreprises ayant leur siège à l'étranger.

<u>Vision</u>

Dans le monde du travail moderne, chacun-e peut se développer en jouissant d'un pouvoir maximal d'autodétermination dans les rapports de travail les plus divers selon ses capacités et ses besoins et trouver de quoi vivre. Les chances offertes par la numérisation permettent aux deux sexes de mieux concilier famille, profession, loisirs et formation continue permanente. Des salaires décents, des conditions de travail équitables ainsi que la protection sociale dans tous les rapports de travail sont garantis même en cas de combinaisons multiples. Dans les entreprises et au niveau macroéconomique se sont imposées des structures démocratiques dans lesquelles on débat et prend des décisions sur les bénéfices sociaux et sur l'affectation des gains de productivité. À cet égard, et pour aller dans le sens du progrès vers le bien commun, on peut aussi décider de renoncer à des automatisations dans l'espoir d'assurer du travail par et pour les êtres humains.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que la plus-value issue des nouveaux développements (nouvelles évolutions) portés par les nouvelles technologies profite à tou-te-s. Pour donner un exemple concret : on ne doit pas faire appel aux développements technologiques dans le domaine de la santé aux fins de rationaliser l'être humain. Nous ne voulons pas de déshumanisation lors de la prise en charge et des soins médicaux. Plutôt, on doit utiliser les possibilités technologiques pour mettre à profit les gains en efficacité pouvant être obtenus dans le système de santé de façon à avoir plus de temps à consacrer au contact direct avec les êtres humains. Cela revêt notamment et justement une grande importance dans une société toujours plus vieillissante. Cette transformation ne peut être obtenue qu'avec un dur travail politique et une résistance civile qui empêchent que le secteur de la santé ne soit remanié prioritairement dans l'intérêt du capital. Tels sont les enseignements tirés des trois vagues d'industrialisation que l'on a connues jusqu'à présent. Il ne faut pas – indépendamment de la branche ou du rayon d'activité – ouvrir de brèche entre ceux qui gagnent et ceux qui perdent et sont refoulés hors du marché du travail et relégués en marge de la société. Il faut faire face à de telles évolutions avec des mesures de formation et d'autres mesures de soutien.

Exigences

- On doit garantir des salaires décents et des conditions de travail équitables, une autonomie aussi grande que possible dans l'emploi du temps ainsi que la protection sociale dans tous les rapports de travail, indépendamment du modèle d'emploi ou de la nature des rapports de travail. On a besoin de nouveaux modèles de formation et de perfectionnement qui permettent à tou-te-s de ne pas se laisser dépasser par les évolutions portées par les technologies.
- On a besoin de standards éthiques pour les exploitants et les fournisseurs de systèmes intelligents, qu'il s'agisse de robots, de véhicules ou de systèmes logiciels. La plus-value issue des évolutions portées par les nouvelles technologies doit être répartie de manière équitable.
- Pour que le progrès technologique serve au bien commun, on a besoin, notamment dans des domaines comme le secteur Care, de régulations, d'investissements à but non lucratif et de modèles d'organisation démocratiques qui stoppent la commercialisation.

A-6; Juso: reformulation exigence 3

« Pour que le progrès technologique serve au bien commun, il faut faire profiter des gains en efficacité les travailleuses/travailleurs sous la forme d'augmentations de salaire et de réductions du temps de travail. On a en outre besoin de réglementations en matière de protection des travailleuses/travailleurs, du renforcement des bases de la démocratie économique ainsi que d'investissements étatiques. »

<u>A-7; PS Vaud:</u> reformulation et nouvelle exigence à partir de la dernière phrase de l'exigence 1

L'économie numérique ne doit pas être une occasion de reporter tous les risques économiques sur les salariés en les transformant de fait en (faux) indépendants. De bonnes conditions de travail, un assujettissement à toutes les cotisations sociales et une soumission à la réglementation du travail en vigueur dans la branche concernée doivent être garantis. Notre cadre légal doit évoluer pour éviter le développement de formes de travail précaires et sans protection (du type du Turc mécanique d'Amazon).

On a besoin de nouveaux modèles de formation et de perfectionnement qui permettent à tou-te-s de ne pas se laisser dépasser par les évolutions portées par les technologies.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée A-6 et A-7

Motif: Le Comité directeur propose l'acceptation de l'A-7, en intégrant la construction de la phrase A-6 au début de l'exigence.

« Pour que le progrès technologique serve au bien commun, il faut faire profiter des gains en efficacité les travailleuses/travailleurs sous la forme d'augmentations de salaire et de réductions du temps de travail. »

A-8; PS Vaud: nouvelle exigence

« Pour éviter de nouvelles atteintes à la santé et à la sphère privée, la protection des salarié-e-s qui font un usage professionnel d'internet doit être renforcée. Le développement technologique ne doit pas mener à une disponibilité immédiate et gratuite du salarié, encore moins mener à l'épuisement professionnel. »

Proposition du Comité directeur: accepter

3. Internet et formation

Analyse

Internet et les technologies qui en découlent changent notre quotidien et avant tout la vie à notre place de travail. Les connaissances tombent de plus en plus vite en obsolescence. Les bases des connaissances et les préservations de la/des valeur-s qui nous rendent capables de reconnaître le savoir qui sera nécessaire à l'avenir et de l'assimiler gagnent en importance. Les tablettes, les téléphones mobiles, les plates-formes d'apprentissage et les vidéos d'apprentissage interactives, les MOOC (Massive Open Online Courses/« cours en ligne ouverts et massifs »), les vidéoconférences – telles ne sont que quelques-unes des nouvelles possibilités d'enseignement et d'apprentissage ouvertes par Internet. Les techniques 3D, les simulations numériques/informatiques (sur ordinateur), les games ou les robots d'apprentissage peuvent eux aussi être utilisés dans le cadre de la formation, de la formation continue et du perfectionnement. Le matériel didactique accessible librement et gratuitement abonde. Internet permet une meilleure imbrication (articulation) de programmes d'enseignement théoriques et pratiques et l'interconnexion électronique de plusieurs lieux de formation.

Vision

L'acquisition de connaissances est démocratisée et accessible à tou-te-s, jeunes et (beaucoup) moins jeunes. Une perméabilité maximale, des modules d'apprentissage combinables avec flexibilité en fonction des disponibilités horaires des apprenti-e-s, l'enseignement à distance en combinaison et en lien avec des cours présentiels et la validation (reconnaissance) adéquate – même informelle – des connaissances et du savoir-faire acquis dans le cadre de diplômes sont une réalité.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que les compétences en matière de nouvelles technologies représentent une possibilité et un droit allant de soi pour tou-te-s, et cela dès la prime enfance. Les connaissances sont la meilleure protection contre les dangers d'Internet. Les questions fondamentales ayant trait aux contenus éducatifs, aux nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'à l'organisation de l'enseignement et de l'apprentissage à l'intérieur et à l'extérieur des structures traditionnelles avec des classes ainsi que des offres de cursus/filières et de cours, doivent être posées et trouver des réponses. De vastes connaissances fondamentales sont indispensables en tant que base pour le savoir et le savoir-faire - alignés spécifiquement sur les exigences liées à la place de travail - à acquérir plus tard. La formation et le perfectionnement doivent être conçus de façon à permettre à chacun-e de suivre le rythme des évolutions portées par la technique. Ainsi, il sera plus facile de concilier famille, profession, formation continue et loisirs. L'assimilation de connaissances et de savoir-faire ne doit toutefois pas se limiter à ce qui est directement valorisable (commercialisable). La créativité et la capacité d'innovation - les principales conditions de la prospérité à venir - s'en trouveraient freinées. L'enseignement et l'apprentissage avec et par l'intermédiaire d'Internet donnent lieu à la constitution d'un tas de données (Big Data) qui génèrent de la valeur. Les apprenti-e-s doivent pouvoir disposer des données générées par euxmêmes/elles-mêmes et les utiliser pour leur profil de formation. Ils/elles doivent aussi pouvoir les mettre à la disposition de la recherche sous forme anonymisée.

Exigences

- La « digital literacy » doit être ancrée dans les programmes de tous les degrés d'enseignement ainsi que dans la formation et le perfectionnement. Au degré primaire et au degré secondaire I, le module « Médias et informatique » doit être mis en œuvre avec cohérence dans les plans d'études des différentes régions linguistiques. On doit promouvoir les compétences médiatiques et la formation en informatique au degré secondaire II, dans la formation professionnelle supérieure et dans les hautes écoles, ainsi que par une approche centrée sur la vie au poste de travail dans la formation continue dans toutes les professions.
- La formation continue doit être ciblée, raccourcie et accessible pour/à tou-te-s à bas coût. Il faut poursuivre le développement des structures de formation continue actuelles dont le fonctionnement est décentralisé pour qu'elles deviennent des centres où les/des apprenti-e-s acquièrent des compétences de pratique professionnelle et théorico-académiques et peuvent tester le développement de nouveaux produits et prestations. Ces centres doivent être équipés de la technologie la plus moderne et rendre possible

l'échange à l'échelle planétaire. Il faut élaborer une stratégie globale pour la promotion de projets pilotes innovants à tous les degrés de la formation, de la formation continue et du perfectionnement et en assurer le suivi et l'évaluation scientifiques.

A-9; PS Zurich (commission e-campaigning): complément exigence 1

La première exigence concernant la « digital Literacy » doit être complétée par la phrase écrite en gras: ... Au degré primaire et au degré secondaire l, le module « Médias et informatique » doit être mis en œuvre avec cohérence dans les plans d'études des différentes régions linguistiques. Dans ce cadre-là, l'accent ne doit pas seulement être mis sur des compétences de mise en application: on doit aussi transmettre des concepts et des bases informatiques.

Motif

Qui se souvient de l'enseignement de l'informatique à l'école a probablement vécu cela comme une pure transmission de compétences de mise en application. Les bons formatages dans Word ont fait l'objet d'exercices, au même titre que le calcul correct dans les tableaux Excel. Les concepts de base de l'informatique, comme la structure d'Internet, la problématique d'une synchronisation dans des systèmes répartis ou encore le problème philosophique des processus parallèles, manquent totalement.

L'introduction du programme Education 21 promet certes des améliorations avec le nouveau module « Médias et informatique ». Toutefois, le catalogue de compétences correspondant devrait contenir des thèmes comme « Moteurs de recherche », « Internet comme infrastructure » ou « Risques de la transmission non cryptée de données ». L'attention reste comme toujours fixée sur la bien connue transmission de compétences de mise en application.

Pour la génération actuelle des « Digital Natives », justement, une formation de base est toutefois indispensable. Les discussions actuelles sur la conservation des données devraient en fait nous montrer que l'identification des impacts sociétaux est aussi liée à la compréhension technique de l'enregistrement.

Cela n'est toutefois possible que si nous posons aussi vite que possible des jalons dans la formation scolaire et que les apprenti-e-s reconnaissent que l'informatique représente bien plus que le formatage de paragraphes.

Proposition du Comité directeur: accepter

A-10; PS Vaud: complément exigence 2

« Le perfectionnement professionnel demandé par l'entreprise sur des plates-formes virtuelles doit être pleinement reconnu comme temps de travail. »

Proposition du Comité directeur: accepter

A-11; PS 60+: nouvelle exigence

Pour les seniors, la « Digital literacy » ne va pas de soi. La génération qui a raté partiellement la connexion au monde numérique doit impérativement être aidée. Des cours de formation intitulés « Introduction à Internet » doivent être proposés de façon généralisée.

Motif

Actuellement, les conditions d'une égalité d'accès à Internet de tou-te-s ne sont pas remplies partout, ni en termes techniques ni en termes éducationnels. Dès lors pèse la menace de voir se produire l'effet inverse: accentuation plutôt que réduction des clivages sociaux. L'un des plus grands facteurs d'exclusion est l'âge. Pour la génération des seniors, Internet est un moyen bienvenu d'échapper à l'isolement. Bon nombre d'entre eux ont pu se familiariser avec Internet dans le cadre de leur profession ou grâce à des membres plus jeunes de leur famille. Tous les autres ont besoin d'aide, de façon à pouvoir aussi profiter des nouvelles possibilités de communication.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

... On doit promouvoir les compétences médiatiques et la formation en informatique au degré secondaire II, dans la formation professionnelle supérieure et dans les hautes écoles, ainsi que par une approche centrée sur la vie au poste de travail dans la formation continue dans toutes les professions. *Pour la génération qui a partiellement raté la connexion au monde numérique, on doit proposer des offres de formation.*

Motif: L'exigence 1 peut être complétée avantageusement avec l'aspect de la génération des seniors. Il n'est pas nécessaire de faire un point séparé avec cela.

4. Internet et politique en matière d'économie et d'innovation

Analyse

L'accélération et la globalisation par Internet entraînent d'immenses bouleversements économiques, technologiques, politiques et sociétaux. Il est devenu un moyen de communication de premier plan pour l'économie et permet ou/et rend nécessaire la création et l'adoption de nouveaux processus commerciaux. Cela débouche sur des risques pour les entreprises traditionnelles et ouvre des perspectives aux entreprises novatrices. La Suisse est toutefois menacée de perdre sa position dominante en tant que nation d'industrie et de savoir scientifique. La Silicon Valley, incarnation par excellence des innovations et de la culture d'entreprise basées sur Internet, prospères dans le marché global, attire de la main-d'œuvre spécialisée d'Europe et de Suisse. Ainsi, la Suisse perd en création de valeur et se prive de beaucoup de potentiel pour de futurs développements et progrès. Dans le marché en ligne prévaut souvent la règle suivante : « The winner takes it all ». Amazon domine 80% du marché du livre en ligne à l'échelle mondiale. Des plates-formes comme iTunes corsètent leurs sous-traitants avec des directives, empêchent le contact entre client-e-s et producteurs et anéantissent ainsi la concurrence.

Vision

Les potentialités d'Internet pour les innovations et un modèle économique qui profite à tou-te-s sont utilisées de façon optimale pour la société et pour l'individu et servent aussi à la protection de l'environnement. Les fournisseurs locaux ont des chances équitables sur le plan de la concurrence dans un contexte de marché global.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que l'on combatte la concentration du pouvoir et l'abus de position dominante (abus de monopole) démesurés et rendus possibles par des effets de réseau. Internet ne fait toutefois pas que générer des monopolistes. Il ouvre aussi de nouvelles possibilités aux petites entreprises et aux microentreprises. Avec peu de capital propre, on peut, grâce à un accès simple à des capacités informatiques gigantesques (Cloud), à des installations de production (imprimante 3D) et à des réseaux d'experts, mettre sur pied une start-up et la financer par le crowdfunding. Ces évolutions doivent être renforcées. Les innovations ne doivent pas doper seulement des développements commerciaux, mais aussi des évolutions sociétales, et ouvrir plus de possibilités à tous les êtres humains.

Exigences

- On doit se doter de directives pour les monopolistes. Il faut convaincre les fournisseurs globaux de payer des impôts adéquats sur les chiffres d'affaires réalisés en Suisse.
- On a besoin d'une culture de l'innovation qui autorise l'échec. On a besoin d'un capitalrisque et d'un capital de départ dans le domaine ICT, ainsi que d'un accompagnement/encadrement actif des investisseuses et des investisseurs au bénéfice d'une expérience de fondatrice/fondateur (Venture Capital, Seed Money, Business Angels). On a besoin d'espaces de liberté aussi en dehors des institutions de la recherche et de l'innovation, avec intégration de la scène des start-up. On demande aux grandes entreprises et aux principales institutions de collaborer de plus en plus avec les start-up.

A-12; JS: nouvelle exigence

« Pour une politique d'innovation dans l'intérêt de tou-te-s, on a besoin d'un renforcement du service public et du système coopératif. C'est par des investissements étatiques que les bénéfices tirés des innovations profitent à tou-te-s. » »

Proposition du Comité directeur: accepter

5. Sharing economy

Analyse

La numérisation et l'interconnexion rendent possibles l'utilisation, le partage et l'échange plus efficaces d'articles, d'argent et de connaissances. Dans ce que l'on appelle la sharing economy, on assiste au développement d'une grande variété de modèles permettant d'utiliser en commun

ce qui ne doit pas être possédé de façon permanente. Néanmoins, lorsque des classes entières d'articles deviennent soudain disponibles très simplement, des branches tradition-nelles/ancestrales peuvent être mises sous pression. Quelque chose de semblable se produit dans la branche des taxis par l'activité de fournisseurs de services de transport techniquement supérieurs, comme Uber, ou dans l'hôtellerie par l'exploitation commerciale de logements et de chambres privées par l'intermédiaire d'Airbnb.

<u>Vision</u>

Le « ne pas devoir avoir » est une composante centrale d'une forme de société nouvelle, solidaire et centrée sur le bien commun. Les plates-formes qui relient l'offre et la demande rendent possibles des utilisations conjointes – qui sans cela n'auraient jamais existé – pour le bien de tou-te-s et pour le bien de l'environnement.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que le potentiel de la sharing economy soit profitable à tou-te-s. À l'avenir, emprunter/prêter ou louer une voiture de livraison dans le voisinage, offrir une possibilité de covoiturage ou proposer une chambre libre, donner un coup de main sous forme de temps ou d'argent : tout cela sera possible grâce aux plates-formes de la sharing economy. En même temps voient le jour dans les centres de mise en ligne de la sharing economy de nouveaux grands acteurs, notamment en matière de droit du travail et d'impôts, dont il vaut la peine de suivre l'évolution : ainsi, Airbnb a plus de chambres dans son offre que la plus grande chaîne hôtelière globale, mais une infrastructure très légère et très peu d'employé-e-s. L'échange de chambres ou d'appartements entre privés peut être positif et satisfaisant pour toutes les parties. Afin de pallier aux effets indésirables (augmentation de loyer ou changement de locataire) lors de la transmission d'un logement privé, une régulation doit être mise en place. Le potentiel positif des économies réalisées grâce au partage est perdu si les bases sociales, écologiques, relatives au droit fiscal ou du travail devaient être contournées. Alors que l'utilisation simple, conjointe/commune de ressources recèle notamment pour l'économie verte - un grand potentiel, peu importe que cela entraîne ou non des rentrées d'argent, cette possibilité devient particulièrement intéressante pour le financement commun de projets : le crowdfunding permet de financer des projets, par exemple de créateurs culturels, par de petites contributions venant d'un grand nombre de personnes et non par de gros montants venant d'un petit nombre de personnes. Le crowdfunding permet à chacun-e de se voir accorder un libre accès au capital, sans que soient maintenues les structures de domination du financement externe classique. Ce phénomène donne à de nouveaux acteurs de nouvelles possibilités, à l'instar de ce qui se passe dans les coopératives, loin de l'establishment financier. Nous saluons cette évolution vers une pluralité d'économies avec et pour l'être humain plutôt que pour le capital. Les bases idéelles et les technologiques de la sharing economy doivent être utilisées de façon ciblée pour la transformation progressive du modèle économique toujours prédominant, basé sur la concurrence et l'accumulation de capital, en une économie coopérative (collaborative) et démocratique.

Exigences

- La sharing economy doit être vue comme un potentiel positif et être utilisée pour le bien de tou-te-s. On s'assurera que les normes et règles sociales en matière d'environnement, d'imposition et de droit du travail seront maintenues et qu'elles seront renforcées là où cela est nécessaire.
- La mobilisation de capitaux via le crowdfunding doit pouvoir être menée à bien aussi simplement que possible. Des systèmes de contrôle contre le blanchiment d'argent, la possibilité de l'enregistrement et de l'imposition de transactions, etc., doivent être garantis.

A-13; PS Vaud: reformulation exigence 1

« L'économie du partage (sharing economy) doit être considérée de façon fondamentalement différente selon qu'elle vise un but lucratif ou qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'économie associative, sociale et solidaire. Dans le premier cas en particulier, elle ne doit pas donner lieu à une déréglementation sauvage au nom de l'innovation technologique. Les normes et règles en matière d'environnement, d'imposition ou de droit du travail doivent être, le cas échéant, adaptées aux nouvelles réalités mais en faisant primer l'intérêt général sur celui des entreprises exploitant l'un ou l'autre système de « partage ».

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

La sharing economy doit être vue comme un potentiel positif et être utilisée pour le bien de tou-te-s. L'économie du partage (sharing economy) doit être considérée de façon fondamentalement différente selon qu'elle vise un but lucratif ou qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'économie associative, sociale et solidaire. Dans le premier cas en particulier, elle ne doit pas donner lieu à une déréglementation sauvage au nom de l'innovation technologique. Les normes et règles en matière d'environnement, d'imposition ou de droit du travail doivent être, le cas échéant, adaptées aux nouvelles réalités mais en faisant primer l'intérêt général sur celui des entreprises exploitant l'un ou l'autre système de « partage ».

Motif: On doit se concentrer essentiellement sur le potentiel positif de la sharing economy. Pour cette raison, on ajoute dans l'introduction une phrase qui met au premier plan les chances pour la société et l'économie. Il va de soi que cela peut aussi donner lieu à des évolutions négatives. C'est la raison pour laquelle la requête du PS Vaud sera reprise dans son intégralité par la suite.

6. Protection des données et autodétermination informationnelle

Analyse

La numérisation et l'interconnexion (mise en réseau) de tous les domaines de la vie ont pour conséquence que des données personnelles sont produites, enregistrées et utilisées pour/dans presque chaque activité et pour/dans presque chaque forme de communication. L'utilisation de ces données peut se faire dans l'intérêt de l'individu et de la société... ou se retourner contre eux. Les révélations faites par Edward Snowden, les efforts du Conseil fédéral pour promouvoir plus

largement la conservation des données et mettre plus de moyens à la disposition du service de renseignement, de même que l'intention des caisses-maladie d'utiliser les données relatives à la santé qui sont enregistrées dans les appareils mobiles, montrent combien il est important de protéger les personnes contre une utilisation préjudiciable de ces données. Dans le même temps, il est incontestable qu'il y a de nombreux cas, notamment dans la science et la recherche, où l'utilisation anonymisée de données personnelles peut profiter à tout le monde. Également, bon nombre des offres numériques personnalisées d'aujourd'hui et de demain proposées par les fournisseurs privés et publics peuvent apporter de grands avantages à la société et à l'individu.

Vision

Dans notre société numérisée et interconnectée, les droits de la personnalité jouissent de la protection particulière qui leur est due du fait de leur caractère sensible. L'autodétermination informationnelle est garantie. Les utilisatrices/utilisateurs définissent elles-mêmes/eux-mêmes dans quelle mesure leurs données personnelles sont utilisées, traitées et reliées entre elles.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce qu'il soit en tout temps possible, pour chaque être humain, de savoir quelles données relatives à sa personne sont enregistrées et traitées. De plus, on doit consacrer un droit de disposer d'une copie personnelle de ces données, un droit d'interdire toute autre utilisation (à des fins non précisées) de ces données et un droit de correction en cas de données dont le caractère frauduleux, falsifié ou erroné est établi. Pour des raisons liées à la protection de la personnalité, il doit être permis d'utiliser Internet aussi de façon anonyme et de faire appel à des technologies de cryptage. Une obligation de vérifier l'identité ou une interdiction de cryptage n'est pas compatible avec le droit fondamental à l'autodétermination informationnelle ou avec la protection des droits de la personnalité. Le droit à l'autodétermination informationnelle ne doit toutefois pas être utilisé abusivement pour la protection contre la poursuite en cas d'agissements condamnables.

Exigences

- Le droit à l'autodétermination informationnelle doit être formellement établi et exigible.
- On a besoin d'un droit à une copie des données personnelles, un droit d'interdire leur utilisation, un droit de correction en cas de données dont le caractère frauduleux, falsifié ou erroné est établi.

A-14; SP Zurich (commission e-campaigning): complément exigence 2

Complément apporté à l'exigence par le texte suivant: « Si le but initial d'une collecte de données n'existe plus, les données doivent être supprimées. Les personnes concernées ont le droit d'exiger une suppression de façon anticipée. En outre, il existe le droit à la correction. Dans ce cadre-là, il doit être garanti que la correction prendra aussi en compte les données archivées ou, là où cela n'est pas possible, signalera que les données sont obsolètes. »

Motif

Des quantités gigantesques de données sommeillent dans les archives. Contrairement aux données de travail actuelles, celles-ci ne sont plus gérées activement après leur classement/rangement. Ainsi, il arrive souvent que les données de travail actuelles soient corrigées alors que l'énoncé fautif continue d'exister dans les archives. En cas de récupération des données, il existe donc le danger que des éléments corrigés avant celle-ci soient remis dans leur état premier. Voilà pourquoi une correction doit aussi comprendre les données archivées.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

Complément apporté à la deuxième exigence: On a besoin d'un droit à une copie <u>intégrale</u> des données <u>et des métadonnées</u> personnelles, un droit d'interdire leur utilisation <u>par des tiers</u>, un droit de supprimer des données qui ne sont plus utilisées pour les cas de données dont le caractère frauduleux, falsifié ou erroné est établi. <u>Dans ce cadre-là, il doit</u> <u>être garanti que la correction prendra aussi en compte les données archivées ou, là où cela n'est pas possible, signalera que les données sont obsolètes.</u>

Motif: On reprend le sens et l'objectif de la requête dans l'exigence existante, de façon à éviter des répétitions. Par ailleurs, on insère de petites clarifications.

A-15; PS Genève: reformulation exigence 1

Le PS s'engage en faveur de la reconnaissance et de la protection de l'intégrité numérique des citoyen-ne-s. La garantie de l'intégrité numérique est le principal levier du droit à l'autodétermination informationnelle.

Motif

Ce n'est qu'en reconnaissant l'intégrité numérique des citoyen-ne-s qu'on peut protéger efficacement leurs données personnelles sur l'internet. Il est donc important d'introduire ce concept dans les exigences du PS en la matière.

L'approche contemporaine des droits à la protection de la personnalité ne réussit pas à apporter une réponse effective aux défis du numérique. Cette approche repose sur les concepts d'intégrité physique et psychique d'un monde non-numérique, définis, par ailleurs, dans la Constitution. Cette approche ne permet pas actuellement de saisir la complexité, la multitude ou encore l'interconnexion des données personnelles et de l'importance ou l'influence de celles-ci sur l'humain. Il convient dès lors d'étendre le champ de l'intégrité, a celui de numérique, afin de permettre le développement de droits numériques adaptés.

Proposition du Comité directeur: accepter

7. Cybercriminalité

<u>Analyse</u>

Le scandale des fiches, dans les années 80, a entamé la confiance de nombreux citoyens envers l'Etat. Cette surveillance effectuée dans le plus grand mépris des droits fondamentaux trouve son origine dans le manque de contrôle des activités de renseignement. Elle ne visait pas à élucider des crimes réels, mais à épier les citoyens à des fins préventives et politiques. Aujourd'hui, Internet ouvre la porte à une surveillance potentiellement encore plus poussée, s'invitant dans tous les domaines de la vie et débouchant sur un contrôle total. D'un autre côté, les criminels recourent eux aussi à Internet et aux nouvelles technologies de cryptage et de communication. La protection de la sphère privée et le besoin de sécurité sont des droits fondamentaux qu'il est légitime de réclamer. Les débats menés au niveau international sur la sphère privée, la surveillance et le maniement des données soulignent la nécessité d'intervenir sur le plan politique afin de créer en la matière un cadre légal clair.

Vision

La protection de la sphère privée des citoyens est garantie. Les infractions graves – délits contre l'intégrité et la vie, trafic de drogues, d'armes ou d'êtres humains, préparation d'attentats terroristes ou pornographie infantile – peuvent être combattues avec les moyens appropriés fondés sur le droit. La surveillance massive en l'absence de tout soupçon et le fichage sont exclus.

Préceptes du point de vue social-démocrate

Le PS s'engage en faveur de la protection de la sphère privée, encore davantage sur Internet. Nous refusons la surveillance préventive, cette recherche d'une aiguille dans la botte de foin de plus en plus gigantesque et riche en activités diverses qu'est Internet au niveau mondial. Pour autant, Internet n'est pas une zone de non-droit. La lutte contre les formes graves de criminalité doit pouvoir avoir lieu dans un cadre juridique bien défini. Les services chargés de l'application des lois doivent disposer des moyens nécessaires pour agir contre les infractions graves, particulièrement la criminalité organisée, la traite d'êtres humains et la criminalité économique grave. Les conditions d'accès aux données doivent être formellement réglées: d'autres mesures sont restées sans succès, le Ministère public ordonne l'accès et un tribunal l'approuve, seules les données de personnes suspectées de délits graves peuvent être consultées. Un tel empiètement sur les droits fondamentaux est justifié par le respect des droits fondamentaux des victimes. En cas de traite d'êtres humains, d'enlèvements et de prises d'otages, la police doit pouvoir agir même si les auteurs présumés communiquent par Skype ou par chat. Souvent, elle reçoit des indications exploitables, notamment en ce qui concerne la criminalité économique. Les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs Internet doivent donc veiller à ce que la police, au cours de ses enquêtes et par la suite, puisse accéder à leurs données de connexion; celles-ci sont enregistrées de toute façon à des fins comptables. Pour ce faire, une base légale précise est nécessaire et toute personne concernée par une surveillance devrait en être informée a posteriori.

Exigences

- La protection de la sphère privée des citoyens doit être assurée. Une surveillance d'Internet en l'absence de tout soupçon et générale ou le piratage, dans un contexte de renseignement, de systèmes informatiques en Suisse ou à l'étranger empiètent largement sur les droits fondamentaux et violent la protection de la sphère privée. Cela ne doit toujours pas être rendu possible à l'avenir.
- Il convient de distinguer surveillance d'Internet en l'absence de tout soupçon et possibilité d'enquêter sur les crimes graves. En cas de présomption d'infraction pénale, la police doit obtenir les moyens sur ordre du Ministère public et avec approbation par un tribunal d'enquêter sur les crimes graves, même si les auteurs présumés recourent à des technologies de communication cryptée comme Skype ou le chat. Les conditions auxquelles la Constitution autorise les violations des droits fondamentaux doivent être respectées, à savoir les bases légales, l'intérêt public et le principe de proportionnalité.
- L'accès rétroactif aux données secondaires (qui a communiqué avec qui à quel moment) doit reposer sur une base juridique propre et, le cas échéant, nécessiter l'approbation par le tribunal des mesures de contrainte, dans le respect du principe de proportionnalité.

A-16; PS Tessin: complément: phrase supplémentaire dans l'exigence 1

La protection de la sphère privée des citoyen-ne-s doit être garantie. Une surveillance d'Internet en l'absence de tout soupçon, partout, ou le hacking de systèmes informatiques en Suisse ou à l'étranger dans le contexte des activités de services secrets représentent des atteintes massives aux droits fondamentaux et violent la protection de la sphère privée. De telles atteintes ne doivent plus être possibles à l'avenir. <u>Une loi doit clarifier sous quelles conditions les services de renseignement doivent avoir la possibilité de surveiller Internet.</u>

Motif

Le référendum contre la Loi sur le renseignement (LRens) ne doit pas être interprété comme une opposition de principe à chaque activité Internet des services de renseignement.

Une loi sur le renseignement avec des limites plus claires et des contrôles doit encore être possible.

Proposition du Comité directeur: rejeter

Motif: La position sur la Loi sur le renseignement (LRens) sera clarifiée préalablement par les délégué-e-s. L'exigence d'une nouvelle Loi sur le renseignement devra faire l'objet de discussions une fois que le vote éventuel sur le référendum aura eu lieu.

A-17; JS: reformulation exigence 2

« L' écoute et la surveillance de citoyen-ne-s constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux et doivent être pratiquées de façon extrêmement restrictive. Ce qu'il est possible de faire techniquement n'est pas toujours pertinent. Nous rejetons les chevaux de Troie gouvernementaux, les IMSI-catchers et d'autres instruments de surveillance similaires. »

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée dans exigence 1

La protection de la sphère privée des citoyen-ne-s doit être garantie. Une surveillance d'Internet en l'absence de tout soupçon, partout, ou le hacking de systèmes informatiques en Suisse ou à l'étranger dans le contexte des activités de services secrets représentent des atteintes massives aux droits fondamentaux et violent la protection de la sphère privée. Ce qu'il est possible de faire techniquement n'est pas toujours pertinent. Nous rejetons les chevaux de Troie gouvernementaux, les IMSI-catchers et d'autres instruments de surveillance similaires.

Motif: L'exigence 1 contient déjà l'idée selon laquelle une surveillance d'Internet en l'absence de tout soupçon, partout, ou le hacking de systèmes informatiques en Suisse ou à l'étranger dans le contexte des activités de services secrets ne doivent pas être possibles à l'avenir non plus. On doit toutefois compléter l'exigence 1 en citant explicitement les chevaux de Troie gourvernementaux, les IMSI-catchers et d'autres instruments de surveillance similaires. Pour l'exigence 2, on doit respecter la version initiale. Il s'agit là de la possibilité de pouvoir élucider les crimes graves qui ont été commis et non de la surveillance en l'absence de tout soupçon.

A-18; JS: reformulation exigence 3

« L'obligation d'enregistrer des données accessoires des télécommunications et l'accès à celles-ci sont assimilables à une surveillance de masse de tout le monde en l'absence de tout soupçon et sont donc strictement rejetés par le PS. »

Proposition du Comité directeur: rejeter

Motif: Aujourd'hui déjà, les données accessoires sont enregistrées pendant six mois et peuvent être utilisées pour l'élucidation de délits graves, ce qui a vraiment un sens. L'enregistrement n'est donc pas rejeté en bloc par le PS. Une prolongation de l'enregistrement des données accessoires à plus de six mois est toutefois strictement rejetée par le PS. De même, le PS s'engagera – dans le cadre de la LSCPT et dans d'autres discussions portant sur ce thème – en faveur d'une définition très stricte des données accessoires.

A-19; PS Zurich (commission e-campaigning): reformulation exigence 3

L'exigence III doit être remplacée par: « L'enregistrement de données accessoires en l'absence de tout soupçon (qui a communiqué avec qui à quel moment) doit être interdit.

Les citoyen-ne-s qui n'ont rien à se reprocher ne doivent pas pouvoir être surveillé-e-s. Les données accessoires qui sont utilisées pour la levée de dérangements et pour l'optimisation doivent être anonymisées efficacement et ne doivent être conservées que le temps nécessaire à l'utilisation prévue. »

Motif

La surveillance de citoyen-ne-s intègres constitue une atteinte grave aux droits fondamentaux. Dans le cadre de cette question importante, le PS doit adopter une position claire.

Proposition du Comité directeur: rejeter

Motifs: voir A-18

A-20; PS Genève: reformulation point 2

En cas de présomption d'infraction pénale, la police doit obtenir les moyens – sur ordre du ministère public et avec l'approbation d'un juge – d'enquêter sur des crimes graves. Les bases légales, l'intérêt public et le principe de proportionnalité inscrits dans la Constitution doivent être respectés en tout temps.

Motif

Lors du congrès de Juin 2014, le PSS a adopté une résolution visant à tout faire pour ne pas voir la réforme de la LSCPT aboutir. La formulation actuelle de l'exigence 7.2 contrevient à la volonté exprimée par les délégué-e-s. C'est pourquoi, il convient de la reformuler.

Proposition du Comité directeur: rejeter

Motif: La requête se différencie de l'exigence initiale seulement par la suppression de la partie de phrase <u>marquée</u>. En cas de présomption d'infraction pénale, la police doit obtenir les moyens – sur ordre du Ministère public et avec approbation par un tribunal – d'enquêter sur les crimes graves, <u>même si les auteurs présumés recourent à des technologies de communication cryptée comme Skype ou le chat.</u>

Eu égard aux défis actuels, on doit respecter la formulation initiale, laquelle met le doigt sur un problème concret qu'il s'agit de résoudre.

8. Protection des infrastructures sensibles et des systèmes informatiques importants contre les cyberattaques

Analyse

La protection de l'infrastructure de communication contre des menaces comme les catastrophes naturelles, les attentats et le sabotage, directement sur place ou via une infiltration dans le réseau, est d'un intérêt vital pour la Suisse. Pour les personnes et les entreprises, la prestation de services en matière de télécommunications est tout aussi essentielle que l'approvisionnement en énergie. Une crue peut mettre à l'écart du réseau des territoires entiers pour de nombreux jours. En cas de conflit, la Suisse, ses entreprises et ses institutions doivent faire face à de grandes menaces, for-

tement asymétriques, contre lesquelles il existe peu de moyens. Des cyberattaques aux conséquences dévastatrices peuvent être menées sans avertissement par des États, des groupes terroristes et même par des individus isolés. On peut difficilement remonter jusqu'à leur source (traçabilité limitée) et, dans de nombreux cas, on ne peut se défendre contre elles qu'à grands frais. Dans les dispositifs de sécurité, l'être humain est en outre souvent le maillon le plus faible. La menace n'est pas gérable avec les moyens établis de mécanismes internationaux de résolution des conflits, et encore moins avec une armée classique sur le terrain.

Vision

La protection de notre infrastructure de communication est reconnue comme objectif prioritaire en termes de stratégie. On fait face à la menace corrélative avec des mesures adéquates. La formation et le perfectionnement en matière de sécurité ainsi que la culture de la sécurité dans les entreprises et dans les organisations de sécurité civiles et militaires revêtent une extrême importance.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que la sécurité sur Internet soit produite sur une base civile et légitimée démocratiquement. Si ce but est atteint, alors la Suisse disposera de conditions optimales, en tant que pays stable, indépendant, pour faire figure de havre de sécurité pour les données sensibles à l'échelle mondiale. Nous luttons, malgré les besoins légitimes des États en matière de sécurité, contre la formation de réseaux séparés au niveau national. Notre influence doit être utilisée pour faire face aux défis globaux avec des solutions internationales.

Exigences

- Dans la politique de défense, on a besoin d'un déplacement des moyens et du foyer d'attention depuis les programmes d'armement traditionnels vers les menaces pour et par le réseau. C'est l'utilisation cohérente de techniques de cryptage fortes dans la sphère privée et dans le domaine public, ainsi que dans la circulation des données entre les deux, qui accroît notre sécurité, et non les grands programmes de l'armée.
- La Suisse doit devenir un havre de sécurité pour les données sensibles à l'échelle mondiale. Il faut empêcher une fragmentation d'Internet en réseaux nationaux.

A-21; PS Zurich (commission e-campaigning): reformulation exigence 1

L'exigence I doit être supprimée et être remplacée par le texte suivant: « En matière de politique de défense, on doit aussi mettre l'accent sur les moyens à mettre en œuvre contre les menaces pour et par le réseau. Au lieu de procéder à des acquisitions volumineuses de matériel pour l'armée, on doit accroître la sécurité par l'utilisation adéquate de techniques de cryptage fortes dans les domaines privé et public ainsi que dans le trafic des données entre les deux.

Motif

L'une des tâches essentielles de l' État est la protection des citoyen-ne-s dans le pays. Étant donné que les risques IT sont plus grands et que les actions de tiers contre la liberté et les intérêts des citoyen-ne-s sont beaucoup plus vraisemblables que d'autres risques auxquels est exposée l'armée, nous sommes en faveur de l'utilisation de plus de moyens pour faire face à ces menaces. Ici, les personnes doivent en particulier se voir donner la possibilité de se protéger elles-mêmes. On doit aussi mettre à disposition des structures et des procédures qui simplifient cette autoprotection pour tout-e citoyen-ne.

Proposition du Comité directeur: accepter

A-22; PS Genève: Nouvelle mesure

La Suisse doit activement participer à une amélioration de la sécurité des infrastructures de l'internet.

Motif

La Suisse ne doit pas se contenter d'être un havre de sécurité pour les données sensibles. Elle doit être pro-active en matière de sécurité des infrastructures de l'internet. Elle doit entre autre, participer à la divulgation et correction des failles connues ; à la promotion des standards de ouverts/libres; à favoriser l'implantation d'entreprises actives dans le stockage et la sécurisation des données et des infrastructures. C'est pourquoi, il est nécessaire d'ajouter cette exigence au point 8.

Proposition du Comité directeur: accepter

A-23; PS Zurich (commission e-campaigning): nouvelle exigence

Le chapitre 8 doit être complété par l'exigence suivante: « On doit obliger les exploitant-e-s d'infrastructures critiques, comme les distributeurs d'énergie, les hôpitaux, les entreprises de télécommunication, les exploitants de centrales nucléaires et de complexes chimiques, à veiller à ce que leur infrastructure ne puisse pas être perturbée ou endommagée de façon durable à partir d'Internet. Il faut créer des services officiels adéquats qui contrôlent les problèmes informatiques ou liés au réseau dans les infrastructures critiques, et qui soutiennent les entreprises pour l'application de mesures de défense. Les parties de l'infrastructure particulièrement critiques doivent fonctionner séparément d'Internet (physiquement parlant), de façon à éviter des dérangements délibérés ou accidentels provenant du réseau.

Motif

Des infrastructures et des complexes/établissements importants présentant une composante critique, comme les hôpitaux ou les centrales, ainsi que les exploitants du réseau, sont exposés à de grands risques potentiels. Une panne, une détérioration ou un dérangement peut non seulement causer des dégâts énormes, mais aussi mettre des vies humaines en danger en très peu de temps. Imaginons simplement les services de sauvetage,

y compris les hôpitaux, si la communication est coupée, s'il n'y a plus d'électricité pendant une période relativement longue ou si les systèmes IT ne sont pas disponibles avec toutes les données des patient-e-s, tous les diagnostics et toutes les ordonnances.

Là où une interconnexion est possible du point de vue de la sécurité, on doit garantir la prévention et se préparer en vue de la survenance d'un cas. Une infrastructure particulièrement critique doit fonctionner de façon séparée (physiquement parlant), parce que le potentiel de dommage-s ne peut pas contrebalancer les simplifications par la commande à distance.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

« On doit obliger les exploitant-e-s d'infrastructures critiques, comme les distributeurs d'énergie, les hôpitaux, les entreprises de télécommunication, les exploitants de centrales nucléaires et de complexes chimiques, à veiller à ce que leur infrastructure ne puisse pas être perturbée ou endommagée de façon durable à partir d'Internet. On a besoin d'un niveau de sécurité certifié, contrôlé régulièrement, qui doit être assuré et être en phase avec les exigences. Il faut créer des services officiels adéquats qui contrôlent les problèmes informatiques ou liés au réseau dans les infrastructures critiques, et qui soutiennent les entreprises pour l'application de mesures de défense. Les parties de l'infrastructure particulièrement critiques doivent fonctionner séparément d'Internet (physiquement parlant), de façon à éviter des dérangements intentionnels ou accidentels provenant du réseau.

Motif: La création d'un service officiel ne semble pas être opportune, et elle ne permet pas non plus d'atteindre le but recherché. En revanche, on doit demander un niveau de sécurité correspondant aux exigences.

9. Internet des objets (IoT - Internet of Things)

<u>Analyse</u>

L'interconnexion (mise en réseau) du monde gagne du terrain dans tous les domaines de la société, et de plus en plus (aussi) dans nos appartements et nos autos, dans les objets usuels et les moyens de production, ou encore dans les infrastructures. Pour 2020, on table à l'échelle mondiale sur plus de 50 milliards d'appareils connectés, fonctionnant avec une technique toujours plus petite, efficace et communiquant à meilleur coût. L'énergie et la logistique sont au centre de l'Internet des objets et sont devenues des composantes incontournables de notre quotidien.

<u>Vision</u>

Les autos et les camions qui envoient et reçoivent des données rendent le trafic plus convivial et plus efficace et réduisent les accidents et les kilomètres parcourus. La technique de mesure et de réglage connectée dans le secteur de l'énergie et l'utilisation intelligemment coordonnée des énergies renouvelables – Smart Grids – créent les conditions nécessaires au tournant énergétique. À l'échelle mondiale, l'Internet des objets libère l'économie de distorsions du marché spéculatives et facilite la mise en place d'une économie citoyenne (du bien commun) démocratique, basée sur la coopération.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que le potentiel lié à l'Internet des objets soit ouvert à tous les êtres humains. Le fait que dans nos villes, nos appartements et – sous la forme de montres un peu plus intelligentes que les autres – sur/dans nos corps, un nombre toujours plus important d'appareils connectés, avec toujours plus de senseurs, mesurent toujours plus de données ne doit pas pour autant mener à la surveillance totale ou/et à la commercialisation. Encore moins lorsqu'il s'agit d'appareils connectés sur/dans notre corps, comme la technique médicale en produit de plus en plus. L'Internet des objets doit lui aussi être ouvert à tou-te-s et être utilisable sans discrimination.

Exigences

- La Suisse doit jouer un rôle de pionnier et pour l'Internet des objets trouver des règles claires, simples, qui promeuvent les innovations pour le bien de tous les êtres humains et de l'environnement en matière de trafic (circulation) et d'énergie, et tant dans l'espace public que chez nous à la maison.
- L'Internet des objets doit être soumis à un contrôle démocratique, être ouvert à tou-te-s et être utilisable sans discrimination.

10. Internet et culture

<u>Analyse</u>

De plus en plus, la culture a Internet pour support : les téléchargements et le streaming ont révolutionné la consommation de musique et de films, les jeux informatiques ont dépassé Hollywood, les habitudes de consommation sont en pleine mutation. La numérisation a entraîné la disparition des modèles commerciaux liés à des supports de données physiques. Les magasins de disques et les vidéothèques ont disparu dans une large mesure, les librairies et les maisons d'édition classiques souffrent. Dans le même temps s'estompent les frontières entre consommation et production : la facilité d'accès à certains instruments et à des rayons d'action élargis confère de plus en plus de poids à des voix non conventionnelles et à des acteurs libres.

Vision

Les acteurs culturels disposent de la liberté de mouvement nécessaire également et notamment sur Internet, et ils peuvent donner libre cours à leur potentiel créateur aussi grâce aux possibilités offertes par les nouveaux médias. De nouvelles formes culturelles (comme la Virtual Reality), qui sont extrêmement précieuses en tant qu'avant-garde numérique, sont reconnues et font partie d'un concept de promotion.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que de nouvelles formes de financement, de diffusion et de commercialisation/valorisation équitables, ainsi que le partage de contenus en dehors des modèles de commercialisation/valorisation industriels, se voient accorder un rôle important.

D'une part, de nouvelles formes dans l'art médiatique et l'art en réseau ont besoin de nouvelles approches dans leur développement et leur pérennisation. D'autre part, de nouveaux champs culturels et de nouvelles formes d'expression s'ouvrent avec un modèle de promotion qui réagit rapidement aux nouvelles technologies et aux marchés, avec un engagement coordonné des acteurs dans la promotion de la culture, de l'innovation et de l'économie ainsi que dans la formation. Ces nouveaux champs apportent une importante contribution à la richesse culturelle et à la diversité de notre culture.

Exigences

- Dans le Message culture, les chances offertes par la mutation médiatique doivent être utilisées de telle façon que la participation culturelle devienne réalité pour toutes et tous, pardelà les frontières de langue et d'origine.
- La promotion étatique de la culture doit à l'avenir constituer une priorité essentielle et promouvoir la diversité. Elle doit tenir compte des réalités numériques de la production et de la consommation et englober tant des contenus que des plates-formes.

11. Internet et droit d'auteur

Analyse

Internet a modifié les fondements mêmes de la création/rédaction, de la diffusion, de la consommation/lecture et de la commercialisation (valorisation) des œuvres/ouvrages dans les domaines de l'art, de la culture et de la science. La communication se fait de plus en plus par le partage, la modification, l'extension et l'assemblage d'œuvres/ouvrages existant-e-s. Le droit d'auteur apparu pendant l'ère analogique ne peut plus protéger dans une mesure suffisante les intérêts de l'auteur-e, et l'équilibrage des intérêts voulu par le droit d'auteur entre les auteur-e-s, les fournisseurs et les consommateurs d'œuvres/lecteurs d'ouvrages ne se fait pas de façon équitable. De nos jours, ce sont principalement les grandes maisons d'édition, les grands producteurs, ainsi qu'une industrie des biens culturels anonyme, active au niveau mondial, qui profitent du droit d'auteur. Les auteur-e-s ne jouent, dans le meilleur des cas, plus qu'un rôle marginal dans la commercialisation de leurs œuvres/ouvrages. En outre, Internet permet la diffusion incontrôlable et l'utilisation en masse des œuvres/ouvrages. Cela est certes dans l'intérêt du consommateur/lecteur, mais pas toujours dans l'intérêt des auteur-e-s. Les possibilités technologiques favorisent d'éventuelles violations du droit d'auteur - des délits dont il est extrêmement difficile de poursuivre les auteurs. Par ailleurs, les consommateurs/lecteurs ont un intérêt protégé par le droit fondamental à accéder à des œuvres/ouvrages en tout genre. Ici, c'est toutefois surtout le libre accès qui est menacé par la commercialisation et la monopolisation dont Internet est le décor. En résumé, il convient de noter que la loi actuelle sur le droit d'auteur n'est plus en phase avec le changement des processus de création et de consommation des œuvres/lecture des ouvrages et qu'elle doit être adaptée à l'évolution technologique.

Vision

Des rémunérations équitables permettent aux auteur-e-s de créer des œuvres/rédiger des ouvrages, de prendre des risques et de générer de la diversité. L'équilibre entre les intérêts des créateurs/scientifiques, des consommateurs/lecteurs et des intermédiaires de fabrication, tels que les maisons d'édition et les producteurs, est contrôlé, de telle sorte que tout le monde y trouve son compte, en particulier les petits labels (les petites marques), les fabriques/sociétés indépendantes et/ou les créateurs culturels indépendants de Suisse. La culture financée par les pouvoirs publics et le patrimoine culturel de la Suisse sont disponibles pour tous les consommateurs/lecteurs sur Internet et peuvent être modifiés (à la chaîne) et partagés.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que la participation à la culture soit un droit de l'homme. Les possibilités offertes par Internet doivent servir également et en particulier aux auteur-e-s/scientifiques ainsi qu'aux consommateurs/lecteurs et non pas en priorité aux puissants groupes d'entreprises de l'industrie mondiale du divertissement, qui ne font pas d'investissements dans une production culturelle à long terme et diversifiée en Suisse. Nous demandons une démocratisation d'Internet. Ce n'est qu'ainsi que celui-ci remplira sa fonction de moyen de dialogue, grâce à auquel tou-te-s les participant-e-s peuvent intervenir en tant que consommateurs et producteurs. L'échange entre différentes personnes constitue la base du processus de création. Le œuvres consommables/ouvrages consultables par la collectivité (domaine public) ne devraient pas être « diminuées »/« diminués » par de nouveaux droits voisins. Un droit d'auteur moderne doit créer un juste équilibre entre créateurs/auteurs, consommateurs/lecteurs et intermédiaires (producteurs, maisons d'édition, musées, archives, bibliothèques, etc.).

Exigences

- Les auteur-e-s d'œuvres/d'ouvrages dans les domaines de l'art, de la culture et de la science doivent être rémunéré-e-s équitablement pour leurs œuvres/ouvrages et obtenir une part décente des recettes de la commercialisation.
- Les nouveaux modèles de commercialisation doivent permettre aux auteur-es/scientifiques de mettre leurs œuvres/ouvrages sur le marché directement et en toute indépendance. Les sociétés de gestion (collective) doivent rendre possible l'utilisation de modèles de licence alternatifs, p. ex. créative commons.
- Les institutions du patrimoine culturel financées par les pouvoirs publics sont tenues de ne plus rendre disponibles sous forme numérique de façon illimitée des œuvres protégés/ouvrages protégés par le droit d'auteur. Pour cela, il faut prévoir des moyens publics.
- On doit rendre possibles pour chacun-e la numérisation et l'utilisation des œuvres protégés/ouvrages protégés par le droit d'auteur qui ne sont plus disponibles dans le commerce plus de 10 ans après leur publication et dont la propriété des droits d'auteur n'est pas publiée sur Internet. Il existe un droit au « remix ». Il faut renoncer aux blocages du réseau (verrouillages réseau). La copyfraud fausse déclaration de possession de droit d'auteur est poursuivie.

• À chaque transfert des droits d'auteur, il faut prévoir une participation proportionnelle des auteur-e-s au produit de la commercialisation. Les contrats de buyout – aliénation de tous les droits sur une œuvre en échange d'honoraires forfaitaires – sont exclus.

A-24; JS: reformulation exigences 1 et 2

« Les auteur-e-s d'œuvres/d'ouvrages dans les domaines de l'art, de la culture et de la science doivent être rémunéré-e-s équitablement pour leurs œuvres/ouvrages et obtenir une part décente des recettes de la commercialisation. Pour cela, on a besoin de systèmes de rémunération alternatifs par lesquels tous les consommateurs/lecteurs contribuent au financement de performances de création sur Internet. Les sociétés de gestion doivent rendre possible l'utilisation de modèles de licence alternatifs, p. ex. les creative commons. Le PS s'engage pour soutenir des systèmes de rémunération alternatifs par des conditions-cadres juridiques adéquates et une réforme des sociétés de gestion. Dans ce cadre-là, l'industrie est elle aussi mise à contribution. »

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

« Les auteur-e-s d'œuvres/d'ouvrages dans les domaines de l'art, de la culture et de la science doivent être rémunéré-e-s équitablement pour leur travail et obtenir une part décente des recettes de la commercialisation (valorisation) de leurs œuvres/ouvrages. Les nouveaux modèles de commercialisation (valorisation) doivent permettre aux auteur-e-s/scientifiques de mettre leurs œuvres/ouvrages sur le marché directement et en toute indépendance. Dans le même temps, on doit développer des systèmes de rémunération alternatifs par lesquels tous les consommateurs/lecteurs contribuent au financement de performances de création sur Internet. Les sociétés de gestion doivent rendre possible l'utilisation de modèles de licence alternatifs, p. ex. les creative commons. Le PS s'engage pour soutenir des systèmes de rémunération alternatifs par des conditions-cadres juridiques adéquates et une réforme des sociétés de gestion. Dans ce cadre-là, l'industrie est elle aussi mise à contribution. »

Motif: Le principe de la requête est soutenu et adopté. Dans le même temps, il faut respecter la formulation initiale en ce qui concerne de nouveaux modèles de commercialisation (valorisation) qui permettent une mise sur le marché directe. On apporte par ailleurs deux petites clarifications.

A-25; JS: nouvelle exigence

« Le PS veut décriminaliser les consommateurs/lecteurs et renforcer leurs droits dans le sens d'une protection numérique des consommateurs. Les mesures de protection techniques et les conditions contractuelles ne doivent pas saper la possibilité d'une copie privée et d'une utilisation illimitée. Le PS ne veut pas de blocages réseau, car ceux-ci constituent un moyen de censure. »

Proposition du Comité directeur : acceptation modifiée

Le PS veut décriminaliser les consommateurs/lecteurs et renforcer leurs droits dans le sens d'une protection numérique des consommateurs. Les mesures de protection techniques et les conditions contractuelles ne doivent pas saper la possibilité d'une copie privée et d'une utilisation illimitée non commerciale. Le PS ne veut pas de blocages réseau, car ceux-ci constituent un moyen de censure.

Motif: Le droit à une <u>utilisation</u> illimitée <u>non commerciale</u> ne doit pas être restreint. Sans la précision avec le terme « non commerciale », on pourrait aussi comprendre qu'il s'agit d'une utilisation illimitée commerciale, ce qui serait contraire à la protection des auteurs/scientifiques.

A-26; JS: nouvelle exigence

« Le PS veut un accès libre et complet (sans restriction) aux informations et aux connaissances pour chaque être humain. Cela inclut aussi l'accès libre aux résultats de la recherche. Le PS exige donc que l'on fasse des publications en open access. Il voit en cela une condition de la promotion de la recherche. Les auteur-e-s scientifiques doivent avoir la possibilité de publier les résultats de leurs recherches six mois après une publication par la voie classique aussi aux conditions open access. »

Proposition du Comité directeur: accepter

12. Internet et médias

<u>Analyse</u>

Dans le système médiatique, on observe une tendance à la commercialisation et à la monopolisation croissantes, avec des conséquences négatives sur la pluralité des opinions et la diversité de l'information. Les « news », images et son, parcourent le monde entier à la vitesse d'un simple clic. Un contrôle de leur véracité est effectué si tout va bien, avec du retard dans le meilleur des cas. Avec Internet s'est exacerbée la concurrence pour les fonds publicitaires ; les médias journalistiques ont perdu leur position dominante. Résultat : le journalisme se retrouve toujours plus sous pression. Les conditions de production se dégradent, ce qui a des répercussions négatives sur la qualité.

<u>Vision</u>

Internet joue un rôle essentiel dans la formation d'un système médiatique de haute qualité et diversifié. Les journalistes peuvent diffuser les contenus par voie multimédia et ils contribuent à un renforcement de la démocratie. De bonnes conditions de travail, des ressources en suffisance, une indépendance par rapport aux intérêts particuliers, étatiques ou/et privés, et l'absence de pression liée au besoin de profit à tout prix sont garanties.

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que les médias journalistiques puissent jouer, notamment et justement (aussi) dans l'ère numérique et grâce à Internet, le rôle central qui leur revient en vue de la dynamisation de la démocratie. C'est à eux qu'il incombe de canaliser les flux d'informations et de les (re)placer dans un contexte social, civil, politique et historique et de distinguer ce qui est pertinent de ce qui ne l'est pas.

Exigences

- Le journalisme de qualité varié doit être encouragé directement et par-delà les catégories (interdisciplinarité).
- Les offres médiatiques financées à l'aide de moyens publics doivent être archivées à long terme.

13. Moteurs de recherche et résultats de recherche

Analyse

Les moteurs de recherche ont tendance à occuper une position de monopole et à exercer une influence sur « qui reçoit quelles informations », sans que cela soit fait avec transparence. Des prix variables sont proposés à des clientes et à des clients dont le pouvoir d'achat diffère, p. ex. par un portail de voyages en ligne.

<u>Vision</u>

Des moteurs de recherche comme Google ou Yahoo livrent des résultats neutres ou/et montrent avec transparence « ce qui est trouvé (et) par qui (et) dans quel ordre de priorité ».

Principes du point de vue socialiste

Le PS veille à ce que les résultats de recherche soient mis à la disposition de tou-te-s de façon égalitaire et qu'ils ne doivent pas leur affichage à des raisons économiques ou sociales.

Exigences

• On a besoin d'une réglementation menant à l'affichage de résultats de recherche neutres ou à la garantie que l'on aura au moins de la transparence en ce qui concerne ce qui s'affiche et ce qui ne s'affiche pas.

A-27; PS Zurich (commission e-campaigning): suppression de tout le chapitre

Motif

Les moteurs de recherche ne jouissent d'aucune position de monopole. Même si Google a, comme on le sait, une très grande part de marché en Suisse, il y a d'autres moteurs de recherche qui peuvent être utilisés par chacun-e d'entre nous sans frais additionnels et tout aussi confortablement. Les directives des indexeurs de Google et d'autres moteurs de

recherche sont connues et transparentes. Une réglementation des index de recherche au niveau national est vaine, si tant est qu'elle fasse l'objet de demandes. Si tel est le cas, le thème devrait être réglé au niveau international. Voilà pourquoi l'exigence est en contradiction avec le paysage du réalisme politique et doit (donc) être supprimée.

A-28; PS Genève: suppression de tout le chapitre

Motif

L'internet ne se résume pas à Google et Yahoo. Les moteurs de recherche ne constituent que la partie visible de l'internet. Ils servent d'interface à la majorité des utilisateur-trice-s. Il existe donc une certaine confusion de niveau. Si l'on entend réguler/ régler les problèmes liés au ciblage des résultats par rapport aux profils des utilisateur-trice-s, il faut renforcer et défendre l'intégrité numérique des utilisateur-trice-s. (cf. point 6).

Proposition du Comité directeur pour A-27 et A-28: rejeter

Motif: Le Comité directeur est conscient qu'il ne saurait être question d'exiger une « lex Google ». Il est également conscient que le thème ne peut pas faire l'objet de discussions au seul niveau national. Le Comité directeur est toutefois aussi de l'avis que la thématique soulevée au chapitre 13 est pertinente pour plusieurs raisons: démocratie, accès aux informations illimité et basé sur le principe de l'égalité des chances d'accès et transparence. Il s'agit d'atttirer l'attention sur les possibilités d'influence liées au pouvoir de marché de grands acteurs, de sensibiliser les utilisatrices/utilisateurs et aussi – dans ce contexte – de présenter l'exigence de l'autodétermination informationnelle.

A-29; PS Saint-Gall: exigence générale sur le papier de position

À partir du papier de position, on doit sélectionner un plan de mesures concret (longueur maximale: une page A4) d'ici à la prochaine Assemblée des délégué-e-s. Celui-ci donne en particulier des réponses concrètes et précises aux questions suivantes:

- Quelles exigences extraites du papier de position revêtent un intérêt politique prioritaire pour le PS?
- Comment peut-on mettre en œuvre ces exigences et quel instrument politique peut-on adopter pour atteindre l'objectif correspondant?
- À quels moments et par quelles commissions/quels comités au sein du SPS les exigences peuvent-elles être retouchées?
- Lors de l'Assemblée des délégué-e-s, comment va-t-on rendre compte des mesures prises et de la réalisation des objectifs?

Motif

Avec 21 pages et 13 thèmes, le papier de position est totalement surchargé. On a mis dans le même document des thèmes qui ne vont pas ensemble.

À notre avis, il ne suffit pas de dresser une longue liste d'exigences sans se soucier de savoir comment ces exigences seront traitées concrètement. Par conséquent, nous souhaitons que quelqu'un explique, lors de la prochaine Assemblée des délégué-e-s, comment on imagine la mise en œuvre du catalogue d'exigences et que soit présenté ce que le SPS entreprend concrètement pour le suivi politique des différentes exigences.

Proposition du Comité directeur: accepter

Commentaire

C'est en pleine connaissance de cause que nous avons eu l'idée et que nous nous sommes proposé de présenter le thème d'Internet de façon ample et « exhaustive ». Il n'y a presque pas un seul domaine de l'existence qui ne soit pas concerné par les chances et les risques liés à la numérisation. Le PS considère par conséquent la politique liée à Internet comme un thème transversal qui concerne tous les domaines centraux de l'existence et qui exige une organisation et un encadrement politiques à différents niveaux. Le PS est ainsi le premier parti de Suisse qui se penche sur cette problématique sur le plan social, sociétal et économique. La clarification et la priorisation (demandées dans la requête) à présenter aux participant-e-s de la prochaine Assemblée des délégué-e-s montrent que le thème « Internet, société et politique » est pertinent et que l'on doit assurer le suivi de ce dossier de façon ciblée, ce qui va tout à fait dans le sens voulu par le Comité directeur.